

Pursuant to Trial Chamber II's Oral decision, dated 18/06/2012 , this document is reclassified as "Public"

ANNEXE

Confidentiel

Ex parte réservé aux équipes de Défense de Mathieu Ngudjolo Chui et M. Germain Katanga

Note Explicative

Les corrections ci-après sont introduites dans le document ICC-01/04-01/07-3306-Conf-Exp.

Paragraphe 17 : « pris » au lieu de « prises ».

Paragraphe 18 : « des » au lieu de « de les » et « 11 » au lieu de « 10 ».

Paragraphe 20 : « briserait » au lieu de « biserait ».

Paragraphe 22 : « qu'il aurait » au lieu de « qu'ils auraient ».

Paragraphe 28 : « octroyés » au lieu de « octroyées ».

Paragraphe 36 : « pas » ajouté à la deuxième phrase, et « qu'impliquerait » au lieu de « qu'impliqueraient ».

Paragraphe 40 : « prévues » au lieu de « contemplé ».